

Charte Face à vous, Un professionnel qui s'engage

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence, diligence au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dus



**des professionnels
qui s'engagent**

« Il n'y a pas d'investissement sans risque »

Document d'entrée en première relation

Monsieur Lionel PHILIPPE est le gérant de LP PATRIMOINE SARL au capital de 52500 euros
RCS de Besançon 478 555 485
3 Rue Léonel de Moustier 25000 BESANCON
lphilippe@lp-patrimoine.com – 03.81.81.51.10
www.philippe-associes.fr

Assurance Professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière n° 224 937 : MMA IARD Assurances Mutuelles 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9

Le Cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 07003990 (consultable sur le site www.orias.fr) en, qualité de :

Conseil en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante : le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **Néant**

Produits d'assurance

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ; il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.

Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : **Néant**

Produits immobiliers

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI25012017000017998 délivrée par la CCI du Doubs.

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR

Démarcheur bancaire et financier

Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : voir tableau ci joint

Le Cabinet est amené à développer une activité de démarchage bancaire et financier au sens des articles L341.1 suivant du Code Monétaire et Financier.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications (emails, courriers, téléphone).

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Lionel PHILIPPE, en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à : lphilippe@lp-patrimoine.com.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le_mediateur)

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmapp.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ces missions de contrôle.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

<u>LISTE NON EXHAUSTIVE</u>	
<u>Finances et Epargne Salariale :</u>	<u>Compagnies d'assurance :</u>
<ul style="list-style-type: none">o Edmond de ROTHSCHILD Banque Privéeo ERESo COGEFI	<ul style="list-style-type: none">o GENERALI Patrimoineo AFERo ALLIANZ VIE - AVIPo ALPHEYSo NORTIAo Edmond de Rothschild Assuranceso UNEPo CARDIFo UAF Life Patrimoineo PRIMONIALo INTENCIAL APICIL Lifeo LA MONDIALE EUROPARTNERo VIE PLUS
<u>SCPI :</u>	
<ul style="list-style-type: none">o CORUMo PRIMONIALo SOFIDYo PERIALo ALPHEYS Investo NORTIA Invest	
<u>Immobilier :</u>	<u>Divers :</u>
<ul style="list-style-type: none">o FIDEXIo ELEUSYSo LA REFERENCE PIERRE	<ul style="list-style-type: none">o APRILo APICILo ALPTISo METLIFEo SWISS Lifeo FINEIFFELo INTER INVEST